

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept du mois de janvier, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT, Christophe TESTAS.
Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Colonel Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint.
Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 4 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 20 janvier 2026.

RAPPORT N°005/BUR-01/2026

OBJET : Subvention Fonds vert – Modernisation des postes de commandement – Actualisation du plan de financement

En septembre 2024, le SDIS du Tarn a sollicité le Fonds vert pour soutenir ses besoins de modernisation des postes de commandement (*V. délibération du bureau du conseil d'administration N°044/BUR-09/2024*). Pour mémoire, le projet prévoit de doter 2 postes de commandement, le CTA et le CODIS de moyens techniques modernes permettant de disposer sur le terrain d'une parfaite connaissance du milieu (concerné et menacé par le sinistre), de gérer les opérations de manière optimale et de partager les informations au bénéfice de l'efficacité collective. Le centre opérationnel départemental de la préfecture (COD) et les éventuels postes de commandement opérationnel (PCO) bénéficieront également de ces évolutions.

Dans le détail, il s'agit d'une solution logicielle de gestion opérationnelle qui a déjà été acquise dans le cadre de ce projet. Celle-ci nécessite d'être complétée par des équipements spécifiques :

- dans chaque poste de commandement :
 - écran tactile interactif 65" ;
 - écran affichage dynamique 55" sous vitre de protection ;
 - moniteurs 43" ;
 - ordinateurs avec ses accessoires ;
 - connexion satellitaire, orbite basse ;
- au CTAU-CODIS :
 - écran tactile interactif 65" ;
 - murs d'image ;
 - ordinateur avec ses accessoires.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

Le projet était alors chiffré à 172 540,80 € HT et le niveau de subvention sollicité était alors de 60 % de ce montant.

Suspendue à la fin 2024, la demande a été représentée en 2025. En accord avec le service instructeur, il est envisagé de modifier le niveau de subventionnement pour viser 80 % du montant HT.

En terme de calendrier, il sera probablement nécessaire de repousser l'exécution de la modernisation du poste de commandement mobile actuel à 2027 afin de ne pas impacter la capacité de commandement au cours de l'été prochain.

Afin de régulariser le dossier, il convient en conséquence d'actualiser le plan de financement précédemment décidé. Le nouveau plan proposé est le suivant :

| DÉPENSES (HT) | | RECETTES (HT) | | |
|--|---------------------|--------------------------|---------------------|--------------|
| Acquisition du logiciel de gestion de situations tactiques | 51 000,00 € | État Fonds vert | 138 032,64 € | 80 % |
| Acquisition des matériels numériques | 105 082,80 € | | | |
| Prestations d'installation et de ressources IT | 10 358,00 € | Auto-financement | 34 508,16 € | 20 % |
| Frais annexes de pilotage et achat | 6 100,00 € | | | |
| TOTAL DÉPENSES HT | 172 540,80 € | TOTAL RECETTES HT | 172 540,80 € | 100 % |

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la délibération du conseil d'administration n°039 en date du 12 juillet 2024 portant délégations au bureau du conseil d'administration,
- vu le règlement intérieur du bureau du conseil d'administration,
- vu la délibération du bureau du conseil d'administration du 4 septembre 2024,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider le plan de financement actualisé pour ce projet.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN